Image not found or type unknown

Urbanisme-Demande Préalable ou Permis de Construire

Par **fleurss**, le **02/08/2016** à **15:30**

DP déposée pour une extension de 38 m2 de maison 53m2 =91 m2
Retour de mairie avec une demande de la surface taxable de l'ensemble de nos parcelles voisinantes!!! est ce légale ??? si oui est ce toujours le cas d'une DP car on dépasse 190 m2 . Confirmez vous la règle "pas d'autorisations pour les bassins moins de 10 m3 " Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés